38 ^{ème} course de cote de tonnerre



20/21 août 2011

38ème Course de Côte Régionale de Tonnerre 20 et 21 Août 2011 (Règlement particulier)

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'YONNE organise les 20 et 21 Août 2011, avec le concours de l'Ecurie Vauban, une épreuve automobile régionale dénommée

«38ème COURSE DE COTE REGIONALE DE TONNERRE

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne 2011 et pour les Challenges BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 2011.

Le présent règlement a été approuvé par le Comite Régional sous le Numéro 48 en date du 24 / 5 / 2011 et enregistré à la FFSA

sous le permis d'organisation numéro R265 en date du 27 / 05 / 2011

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1p Officiels :	N° LI	CENCE
Président du Collège des		
Commissaires sportifs :	Mr SIMON G	12017
Commissaires sportifs :	Mr. GUIBLAIN A	7081
	Mm VIEHE A C	11415
Directeur de course :	Mr PLISSON G	12983
Directeur de course adjoint :	Mr FOREST G	5699
Commissaires techniques : Respon	nsable Mr CANO S	35161
	Mr BERNARD C	47151
	Mr CHARBONNEAU	M 4743
Chargé de la mise en place des		
Moyens :	Mr HENRY J	41187
m (1 1 d		

Chargé des relations avec Les concurrents : Mm GUIBLAIN N 7079 130387 Chargé commissaires de route : Mr PERCHERON R Chronométreurs et classements

Informatique:

Mr GUIBLAIN D 134494 Mme GUIBLAIN M 163636 Assité de Article 1.2p. Horaires :

Clôture des engagements le 16 Août 2011 à 24 heures, cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le 18 Août 2011. Vérifications administratives le 20 Août 2011 de 14H à 18H30 et Le 21Août 2011 de 7H30 à 9H00.

Lieu : au parc fermé en haut de la côte, Ferme de la chappe

Vérifications techniques le 20 Août 2011 de 14H15 à 18H45 et le 21 Août 2011 de 7H45 à 9H15 sur le parc.

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs le 221Août à 19 H 00 affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 21 Août à 10 H

Parc départ : Au parc à la rotonde Tonnerre.

Essais non chronométrés le 20 Août 2011 de 14H45 à 18H45 et le 21 Août

2011 de 8H00 à 9H30.

Essai chronométré le 21.Août 2011 de 9H45 à 11H45.

Briefing des pilotes le 21 Août 2011 à 12h sur le parc à la Rotonde.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12h15

Course :

1ère montée : le 21 août 2011 de 13H00 à 14H45 2^{ème} montée : le 21 août 2011 de 15H00 à 16H45 $3^{\text{\`e}me}$ montée : le 21 août 2011 de 17H00 à 18H45

les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent.

Parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office).

Lieu : à la Rotonde en face de la ferme de la Chappe (Près du parc concurrents.)

Remise des prix : le 21Août 2011 à 20H00 à la rotonde à côté du parc fermé

Réunions du collège des Commissaires Sportifs :

le 20Août 2011 à 19H00 à la Rotonde en face de la ferme de la Chappe le 21 Août 2011 à 9H30 à la Rotonde en face de la ferme de la Chappe le 21 Août 2011 à 11H 30 à la Rotonde en face de la ferme de la Chappe le 21Août 2011 à 18H 30 à la Rotonde en face de la ferme de la Chappe

Article 1.3p. Vérifications : Les vérifications administratives auront lieu à Tonnerre le samedi 20 Août 2011 de 14h à 18h30 et le dimanche 21 Août 2011 de 7h30 à 9h00.

Les vérifications techniques auront lieu à Tonnerre le samedi 20 Août 2011de 14h15 à 18h45 et le dimanche 21 Août 2011 de 7h45 à 9h15.

- Horaires des vérifications :

Samedi 20 août 2011	Dimanche	21 août 2011
14h30 à 15h30	GROUPE N/FN	7h 45 à 8 h15
15h30 à 16h00	GROUPE A/FA + GR Z	8h 15 à 8h30
16h à 17h	GROUPES C3/CN-D/E/F3	8h 30 à 8h45
17h à 18h30	GROUPES FC/F2000-GT SERIE	8h 45 à 9h 15

les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage

PEUGEOT Nomblot à Tonnerre.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 45 Euros TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter le fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit à 9h15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 21 Août 2011 à 9H30.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Article 3.1p Engagements:

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement

A l'adresse suivante : Monsieur Joël HENRY

2, rue St-Etienne 89800 VILLY

TEL: 03.86.47.53.74 (Joël HENRY) **FAX: PORTABLE 0607327470** MAIL: joelhenry89@aol.com

Du 10 Juin 2011 au 16 Août 2011 à 24h. Les frais de participation sont fixés à 160 Euros (avec publicité).

(120 Euros pour les pilotes licenciés de l'écurie Vauban et asa yonne.) Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être

accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1p. Voitures admises :

Le nombre des voitures admises est fixé à 150.

Double monte : autorisée

La répartition des véhicules dans les groupes et classes est la suivante :

Groupe FC Groupe N/FN NI/ENII 0 > 1 400

FC1:0 a 1300	N/FN1:0a1400
FC2: + 1300 à 1600	N/FN2: + 1400 à 1600
FC3: + 1600 à 2000	N/FN3: + 1600 à 2000
FC4: +2000	N/FN4:+2000

Groupe F2000 Groupe Z

F2000-1:0 à 1400 F2000-2: +1400 à 1600 Groupe GT Tourisme spéciales F2000-3: +1600 à 2000

Groupe C3/CN/CM Groupe A/FA

A/FA1:0à1400	C3-1/CN1 : 0 à 1600
A/FA2: + 1400 à 1600	C3-2/CN2: + 1600 à 2000
A/FA3: + 1600 à 2000	CM: CM1+CM2 0 à 1003
A/FA4: +2000	

Groupe GT de série Groupe D/E

GT1:0à2000	D/E1 : 0 à 1300 + campus
GT2: + 2000	D/E2: + 1300 à 1605
	D/E3: FF//F3B
	D/E7 : FR

Article 4.2p. Carburant - Pneumatiques - Equipements :

4.2.7 Echappement : Toutes les voitures devront être équipées d'un

Voir règlement standard des Courses de Côte

Article 4.3p. Numéros de course :

Voir règlement standard des Courses de Côte

Article 4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Les publicités obligatoires seront communiquées par additif au présent Règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCUTRES.

Article 6.1p Parcours:

La course de côte de TONNERRE a le parcours suivant :

<u>Départ</u>: TONNERRE sur RD117

Arrivée : RD 117 avant la carrefour, avant la route des Brions.

La course se déroulera en 3 montées

Procédures de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à

L'article 7 du règlement standard. Pente moyenne : 7 %

Longueur du parcours : 1500 m

Modalité de retour au départ : en convoi par la route de la course

Parc départ : Tonnerre sur la RD 117 Parc arrivée : Ferme de la Chappe

Article 6.2p Route de course :

Voir règlement standard des courses de côte

Article 6.3.p File de départ

Lieu: Tonnerre sur la RD 117

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue A cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de

Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

Article 6.4.p. Signalisation :

Voir règlement standard des courses de côte.

Article 6.5.p. Parc concurrents :

Le parc concurrent sera situé en face de la Ferme de la Chappe Les remorques devront être garées au fond du parc.

Article 6.6.p. Parc fermé final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour Tous les concurrents classés est situé sur la route à côté du parc concurrents.

Article 6.7.p. Tableaux d'affichage officiels

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications au parc des vérifications.

Pendant les essais et la course au parc départ.

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée. Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Article 6.8p. Permanence:

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra:

Au chapiteau en face de la Ferme de la Chappe Le 20 08 2011 de 14h 30 à 18 h 30

Le 21 08 2011 de 7h 30 à 20 h

Téléphone permanence : 03 86 55 29 47

Centre de secours le plus proche Hôpital de TONNERRE 03 86 54 33 00

ARTICLE 7 p. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article 7.1p Essais :

Voir règlement standard des courses de côte

Article 7.2p Conférence aux pilotes (Briefing):

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à Tonnerre sur le parc à la Rotonde. Le 21Août 2011 à 12 h . La présence de tous les pilotes et des commissaires y est obligatoire.

Article 7.3p Course :

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : Feux tricolores

Article 7.4p Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 8 p. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9p. - CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur une seule montée (la meilleure).

Voir règlement standard des Courses de Côte

Les classements provisoires seront affichés à la Rotonde, 30 mn après

l'arrivée du dernier concurrent et seront établis de la façon suivante :

- . 1 classement général,
- . 1 Classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes,
- . 1 classement pour chacune des classes,

ARTICLE 10p. - PRIX

Article 10.1p. Trophées :

Pas de trophée

Article 10.2p. Prix:

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement général :

. 1 ^{er} prix	250 EUROS
. 2 ^{ème} prix	170 EUROS
. 3 ^{ème} prix	100 EUROS
. 4 ^{ème} prix	60 EUROS
. 5 ^{ème} prix	40 EUROS

assement par Groupe :	
. 1er prix	80 EUROS
. 2 ^{ème} prix	50 EUROS

Le 2ème prix sera attribué pour 10 partants minimum,

Au cas ou un groupe ne réunirait pas 4 partants, les prix seraient diminués De 50% Si moins de 2 partants pas de prix

Classement par Classe:

. 1 ^{er} prix	160 EUROS
. 2 ^{ème} prix	80 EUROS
. 3 ^{ème} prix	50 EUROS
. 4 ^{ème} prix	35 EUROS

Le $2^{\rm ème}$ prix sera attribué pour 5 partants minimum, Le $3^{\rm ème}$ prix sera attribué pour 7 partants minimum. Le $4^{\rm ème}$ prix sera attribué pour 10 partants minimum.

Au cas où une classe ne réunirait pas 3 partants, les prix seraient diminués de 50 %.

Classement féminin :

. Un prix de 150 EUROS

Ce prix sera attribué s'il y a au moins 3 partantes, 50% si moins.

Article 10.3p. Coupes:

Deux coupes récompensant deux commissaires par tirage au sort.

PRIX CUMULABLES.

Deux coupes par tirage au sort seront remises aux bénévoles, de l'écurie

Article 10.4p. Podium:

Il n'y aura pas de remise de coupes au podium..

Article 10.5p. Remise des prix et coupes

Remise des prix le 21 Août 2011 à 20h00 à la Rotonde.

Article 10.6p. Remise des chèques et palmarès :

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès lors de la remise des prix le 21 Août 2011

à 20h00 à la Rotonde.

PLAN DE SITUATION

